

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

N° D/93/180/PRG/SGG

**DECRET PORTANT PERMUTATION ET
NOMINATION DE SECRETAIRES
GENERAUX DE PREFECTURES ET DE
COMMUNES.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La loi Fondamentale ;
VU Le Décret n° 92/216/PRG/SGG du 3 Septembre 1992, portant attribution et organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
VU Le décret n° 92/036/PRG/SGG du 6 Février 1992, portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE

ARTICLE 1er/ : Monsieur OUSMANE BARRY, I.S.F.C. , Hiérarchie A, Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de TELIMELE est muté en la même qualité à LELOUMA en remplacement de Monsieur IMRANA DIALLO, muté.

ARTICLE 2/ : Monsieur ALPHA AMADOU DITINN DIALLO, Docteur Vétérinaire Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de DALABA est muté en la même qualité à TELIMELE en remplacement de Monsieur OUSMANE BARRY , muté.

ARTICLE 3/ : Monsieur IMRANA DIALLO, Administrateur Civil, Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de LELOUMA est muté en la même qualité à DALABA, en remplacement de Monsieur ALPHA AMADOU DITINN DIALLO, muté.

ARTICLE 4/ : MONSIEUR SEKOU LENAUD, Administrateur Civil, Secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives de BOKE est muté dans les mêmes fonctions à YOMOU, en remplacement de Monsieur ZEZE BEAVOGUI, muté.

ARTICLE 5/ : Monsieur TIBOU DIA, C.T.A., Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de DINGUIRAYE est nommé secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives de FRIA, en remplacement de Monsieur MAMADOU BENY BAH , muté.

ARTICLE 6/ : Monsieur BENY

BAH, Administrateur Civil Secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives de FRIA est muté en la même qualité à BOKE, en remplacement de **Monsieur SEKOU LENAUD**, muté.

ARTICLE 7/ : Monsieur MOUSSA TRAORE, Magistrat, Secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives de Mamou est muté en même qualité à KOUROUSSA en remplacement de **Monsieur PASCAL KEMO DEMBADOULO**, muté.

ARTICLE 8/ : Monsieur PASCAL KEMO DEMBADOULO, Ingénieur , Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de KOUROUSSA est muté en la même qualité à MALI en remplacement de **Monsieur ALHASSANE SANOUSSEY**, muté.

ARTICLE 9/ Monsieur ALHASSANE SANOUSSEY, Administrateur Civil, Secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives de MALI est muté en la même qualité à MAMOU en remplacement de **Monsieur MOUSSA TRAORE**, muté.

ARTICLE 10/ Madame AICHA SACKO, Administrateur Civil, Secrétaire Général de la Commune de COYAH est nommée Secrétaire Général chargée des Affaires Administratives de ladite préfecture en remplacement de **Monsieur SALIOU CAMARA**, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 11/ : Monsieur IBRAHIMA BLACKY BANGOURA, Ingénieur , Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de COYAH est muté en le même qualité à FORECARIAH, en remplacement de **Monsieur FODE LAMINE FOFANA**, muté.

ARTICLE 12/ / Monsieur FODE LAMINE FOFANA, Professeur, secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de FORECARIAH est muté en le même qualité à COYAH en remplacement de **Monsieur IBRAHIMA BLACKY BANGOURA**, muté.

ARTICLE 13/ : Monsieur MAMADOU OURY DIALLO, Instituteur Ordinaire, Sous-Préfet de BODIE(Préfecture de DALABA) est nommé Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de TOUGUE, en remplacement de **Monsieur LAMARANA DIALLO**, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 14/ : Monsieur ZEZE BEAVOGUI, Redacteur d'Administration , Secrétaire Général Chargé des Affaires Administratives de YOMOU est muté en la même qualité à MACENTA en remplacement de **Monsieur ABOU CHERI CAMARA**, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 15/ : Monsieur THIerno HADY THIAM, Attaché de cabinet au Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat est nommé Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de DINGUIRAYE, en remplacement de **Monsieur TIBOU DIA**, muté.

ARTICLE 16/ : Monsieur IBRAHIMA SYLLA, Ingénieur Agronome, Sous-Préfet de SOUGUETA (Préfecture de KINDIA) est nommé Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de ladite préfecture, en remplacement de **MONSIEUR MAMADOUBA CAMARA** , appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 17/ : Monsieur NABY CAMARA, Aide Ingénieur, Sous-Préfet de TANENE (Préfecture de DUBREKA) est nommé Secrétaire Général de la Commune de COYAH, en remplacement de Madame AICHA SACKO, appelée à d'autres fonctions.

ARTICLE 18/ : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 17 SEPTEMBRE 1993

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansana Conte, written over the date.

GENERAL LANSANA CONTE